

AVIS DE PROLONGATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA TROISIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 11 février 2025 de Monsieur le Maire de la commune de Mazamet, l'enquête publique relative à la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme, initialement prévue du Lundi 3 février 2025 à 8H00 jusqu'au Mardi 18 février 2025 à 12H00 sera **prolongée jusqu'au Lundi 4 mars 2025 à 12H00**. La durée totale de l'enquête publique est ainsi portée à **30 jours consécutifs**.

Durant cette prolongation, le public pourra continuer de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet suivant les modalités prévues par l'arrêté municipal du 14 janvier 2025 prescrivant la réalisation de l'enquête publique.

En complément des permanences mentionnées dans l'article 8 de l'arrêté municipal du 14 janvier 2025, le commissaire-enquêteur tiendra une permanence complémentaire le Lundi 24 février 2025 de 13H30 à 16H30 aux services techniques de la ville de Mazamet : 63 rue des Cordes, 81200 MAZAMET;